



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2026

2026-05-17

Remboursement de frais à un tiers suite à la casse d'une conduite d'eau potable

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 56

Nombre de délégués titulaires absents : 19 (dont représentés : 8)

Votants : 64

Le 26 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Mairie de Pays-de-Clerval, située place de l'Hôtel de Ville, à PAYS-DE-CLERVAL (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 mai 2026.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelynne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Aville) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Hervé RICHARD (Gémonval).

Absents : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pierre FILET (Montagney-Servigny) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans).



Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Marie-Sophie POFILET ; Sylvain BOBY (Bournois), pouvoir à Marion BLANC ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Claude BOURIOT ; Martine COLLERY (Rougemont), pouvoir à Séverine DUCROUX ; Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Alix MILLET (Rougemont), pouvoir à Pierre RUPP ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Jennifer FIGENT-CHENEY.

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-05-17

Remboursement de frais à un tiers suite à la casse d'une conduite d'eau potable

Emmanuel SPADETTO, Vice-Président en charge du cycle de l'eau, informe l'assemblée qu'une conduite d'eau potable a cédé sous la maison de Monsieur Laurent CHAMPENOUX (située à Rougemont) ce qui a engendré une inondation au rez-de-chaussée et des dégâts matériels.

L'assurance de la CC2VV a couvert directement des frais engagés.

Un reliquat de matériel acheté directement par Monsieur CHAMPENOUX s'élève à 223,71 € TTC.

Il est proposé de procéder au versement d'un montant de 223,71 € TTC à l'attention de Monsieur Laurent CHAMPENOUX (Rougemont) pour couvrir le delta des frais occasionnés par la casse de la conduite d'eau potable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le versement d'un montant de 223,71 € TTC à Monsieur Laurent CHAMPENOUX (Rougemont), pour palier les frais engendrés par la casse d'une conduite d'eau potable qui a cédé sous sa maison,

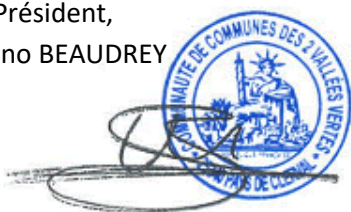
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstention : 0





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2026

2026-05-18

Renouvellement du contrat d'un agent comptable

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 56
Nombre de délégués titulaires absents : 19 (dont représentés : 8)

Votants : 64

Le 26 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Mairie de Pays-de-Clerval, située place de l'Hôtel de Ville, à PAYS-DE-CLERVAL (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 mai 2026.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelynne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Aville) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Hervé RICHARD (Gémonval).

Absents : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pierre FILET (Montagney-Servigny) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans).



Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Marie-Sophie POFILET ; Sylvain BOBY (Bournois), pouvoir à Marion BLANC ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Claude BOURIOT ; Martine COLLERY (Rougemont), pouvoir à Séverine DUCROUX ; Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Alix MILLET (Rougemont), pouvoir à Pierre RUPP ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Jennifer FIGENT-CHENEY.

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-05-18

Renouvellement du contrat d'un agent comptable

Le contrat de l'agent comptable arrive à son terme le 25 mai 2026.

Il est proposé de renouveler son contrat, à temps plein, au grade d'adjoint administratif territorial, pour une durée de 9 mois à compter du 26 mai 2026, dans les mêmes conditions que le précédent contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- décide de renouveler le contrat de l'agent comptable, à compter du 26 mai 2026, pour une durée de 9 mois, à temps plein, au grade d'adjoint administratif territorial ;
- charge le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 64
Voix contre : 0
Abstention : 0





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2026

2026-05-19

Création de deux postes de rédacteur

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 56

Nombre de délégués titulaires absents : 19 (dont représentés : 8)

Votants : 64

Le 26 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Mairie de Pays-de-Clerval, située place de l'Hôtel de Ville, à PAYS-DE-CLERVAL (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 mai 2026.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelynne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Aville) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Hervé RICHARD (Gémonval).

Absents : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pierre FILET (Montagney-Servigny) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans).



Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Marie-Sophie POFILET ; Sylvain BOBY (Bournois), pouvoir à Marion BLANC ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Claude BOURIOT ; Martine COLLERY (Rougemont), pouvoir à Séverine DUCROUX ; Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Alix MILLET (Rougemont), pouvoir à Pierre RUPP ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Jennifer FIGENT-CHENEY.

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-05-19

Création de deux postes de rédacteur

À l'issue de la procédure de promotion interne de 2025, un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a été inscrit sur la liste d'aptitude du grade de rédacteur. L'agent sera promu au grade de rédacteur, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Suite à la réussite du concours de rédacteur, un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sera nommé au grade de rédacteur, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Il est donc nécessaire de créer deux postes de rédacteur à compter du 1^{er} juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- décide d'autoriser la création de deux postes de rédacteur à 35h, à compter du 1^{er} juillet 2026 ;
- charge le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 55
Voix contre : 0
Abstention : 9





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2026

2026-05-20

Suppression de postes

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 56

Nombre de délégués titulaires absents : 19 (dont représentés : 8)

Votants : 64

Le 26 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Mairie de Pays-de-Clerval, située place de l'Hôtel de Ville, à PAYS-DE-CLERVAL (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 mai 2026.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelynne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Aville) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Hervé RICHARD (Gémonval).

Absents : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pierre FILET (Montagney-Servigny) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans).



Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Marie-Sophie POFILET ; Sylvain BOBY (Bournois), pouvoir à Marion BLANC ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Claude BOURIOT ; Martine COLLERY (Rougemont), pouvoir à Séverine DUCROUX ; Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Alix MILLET (Rougemont), pouvoir à Pierre RUPP ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Jennifer FIGENT-CHENEY.

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-05-20

Suppression de postes

L'Assemblée est informée que, suite au départ d'un adjoint administratif à 17.5 h, le poste est resté vacant et non pourvu. Il est donc nécessaire de supprimer ce poste.

De même, un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h est resté vacant et non pourvu. Il est également nécessaire de supprimer ce poste.

Après validation du Comité Social Territorial lors de la séance du 10 mars 2026, il est proposé au Conseil Communautaire de supprimer les postes précités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- décide de supprimer le poste d'adjoint administratif à 17,5 h et le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h ;

- adopte la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence,

- charge le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstention : 0





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2026

2026-05-21

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – Mandatement du Centre de gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Prévoyance

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 56

Nombre de délégués titulaires absents : 19 (dont représentés : 8)

Votants : 64

Le 26 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Mairie de Pays-de-Clerval, située place de l'Hôtel de Ville, à PAYS-DE-CLERVAL (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 mai 2026.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Aville) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Hervé RICHARD (Gémonval).

Absents : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pierre FILET (Montagney-Servigny) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans).



Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Marie-Sophie POFILET ; Sylvain BOBY (Bournois), pouvoir à Marion BLANC ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Claude BOURIOT ; Martine COLLERY (Rougemont), pouvoir à Séverine DUCROUX ; Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Alix MILLET (Rougemont), pouvoir à Pierre RUPP ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Jennifer FIGENT-CHENEY.

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-05-21

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – Mandatement du Centre de gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Prévoyance

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances souscrits par leurs agents.

La souscription par les agents territoriaux des garanties minimales mentionnées à l'article L. 827-11 destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès que ce contrat collectif comporte est obligatoire.

La participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir le risque « prévoyance » ne peut être inférieure à la moitié du montant de la cotisation ou de la prime individuelle ouvrant droit au bénéfice des garanties minimales concernant ces risques prévues par le contrat collectif.

Le code général de la fonction publique, et plus particulièrement son article L. 827-7 prévoit que « *Les centres de gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés à l'article L. 827-1, des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L. 827-5 dans les conditions prévues à l'article L. 827-4.* »

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs (CDG 25) a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1^{er} janvier 2027 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « prévoyance »



À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article L. 827-8 du code général de la fonction publique, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG 25.

Le montant de la participation que la collectivité versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du comité social territorial.

Vu

- le code général de la fonction publique et notamment son article L. 253-5 et ses articles L. 827-1 et suivants,
- la loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,
- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
- l'avis du CST du 26 mai 2026,

Considérant

- l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire,
- l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion de telles conventions au CDG 25 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance »,**
- **mandate le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance»,**
- **s'engage à communiquer au CDG25 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée,**

- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstention : 0





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2026

2026-05-22

Détermination du nombre de représentants au Comité Social Territorial

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 56

Nombre de délégués titulaires absents : 19 (dont représentés : 8)

Votants : 64

Le 26 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Mairie de Pays-de-Clerval, située place de l'Hôtel de Ville, à PAYS-DE-CLERVAL (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 mai 2026.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelynne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Aville) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Hervé RICHARD (Gémonval).

Absents : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pierre FILET (Montagney-Servigny) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans).

Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Marie-Sophie POFILET ; Sylvain BOBY (Bournois), pouvoir à Marion BLANC ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Claude BOURIOT ; Martine COLLERY (Rougemont), pouvoir à Séverine DUCROUX ; Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Alix MILLET (Rougemont), pouvoir à Pierre RUPP ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Jennifer FIGENT-CHENEY.

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-05-22

Détermination du nombre de représentants au Comité Social Territorial

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

Vu le rapport de l'autorité territoriale :

Il est rappelé que les Comités Sociaux Territoriaux sont chargés de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail, et des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (suppressions de poste, lignes directrices de gestion, modification de l'organigramme, lutte contre la discrimination...).

Conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un Comité Social Territorial. En deçà de ce seuil, les collectivités territoriales et établissements publics relèvent du ressort du comité social territorial placé auprès du Centre de gestion.

Les effectifs de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé ont été comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles R. 211-29 à R. 211-31 et R. 252-35 du Code général de la fonction publique. La CC2VV ayant un effectif global de plus de 50 agents au 1^{er} janvier 2026, la collectivité doit donc conserver son propre Comité Social Territorial (CST), déjà mis en place par délibération n° 2022/74 du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2022.

Par ailleurs, il est précisé que, selon l'effectif des agents relevant du Comité Social Territorial, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans les limites suivantes :

- lorsque l'effectif est supérieur ou égal à cinquante et inférieur à deux cents : trois à cinq représentants ;
- lorsque l'effectif est supérieur ou égal à deux cents et inférieur à mille : quatre à six représentants ;
- lorsque l'effectif est supérieur ou égal à mille et inférieur à deux mille : cinq à huit représentants ;
- lorsque l'effectif est supérieur ou égal à deux mille : sept à quinze représentants.

Ce nombre, qui doit être prévu par délibération, est fixé pour la durée du mandat du comité au moment de la création du comité et actualisé avant chaque élection.



Enfin, il convient également de se prononcer sur :

- le maintien ou non du paritarisme ;
- le recueil ou l'absence de recueil de l'avis du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics : c'est-à-dire que l'avis du comité social territorial sera rendu, le cas échéant, après avoir recueilli l'avis d'une part du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics et, d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel. Chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative.

Considérant que la consultation des organisations syndicales a eu lieu le 1^{er} juin 2026, soit au moins six mois avant la date du scrutin, qui aura lieu le 10 décembre 2026.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

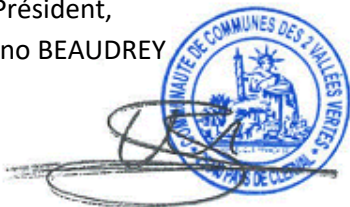
- **de conserver le Comité Social Territorial déjà mis en place, dans les conditions énoncées par le Code Général de la Fonction Publique, par délibération n° 2022/74 du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2022,**
- **de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, à 3 (trois) représentants,**
- **de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 3 (trois) représentants,**
- **de recueillir l'avis du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics,**
- **de charger le Président de transmettre la présente délibération au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Doubs.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstention : 0





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2026

2026-05-23

**Mise en œuvre d'un dispositif de géolocalisation des véhicules utilisés par les agents
de la collectivité**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 55

Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 8)

Votants : 63

Le 26 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Mairie de Pays-de-Clerval, située place de l'Hôtel de Ville, à PAYS-DE-CLERVAL (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 mai 2026.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelynne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Rodney HEDIN (Abbenans).

Absents : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pierre FILET (Montagney-Servigny) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans).



Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Marie-Sophie POFILET ; Sylvain BOBY (Bournois), pouvoir à Marion BLANC ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Claude BOURIOT ; Martine COLLERY (Rougemont), pouvoir à Séverine DUCROUX ; Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Alix MILLET (Rougemont), pouvoir à Pierre RUPP ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Jennifer FIGENT-CHENEY.

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-05-23

Mise en œuvre d'un dispositif de géolocalisation des véhicules utilisés par les agents de la collectivité

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu les recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives aux dispositifs de géolocalisation des véhicules professionnels ;

Vu l'avis favorable du CST en date du 10 mars 2026 ;

Considérant que la collectivité met à disposition de ses agents des véhicules de service nécessaires à l'exercice de leurs missions ;

Considérant la nécessité d'améliorer la gestion du parc automobile, d'optimiser les déplacements, de renforcer la sécurité des agents et des véhicules et de faciliter l'organisation des interventions ;

Considérant que la mise en place d'un dispositif de géolocalisation doit respecter les droits et libertés des agents ainsi que la réglementation relative à la protection des données personnelles ;

Considérant que les agents seront informés individuellement de la mise en place du dispositif, de ses finalités et des modalités d'exercice de leurs droits ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **décide la mise en place d'un dispositif de géolocalisation sur les véhicules de service utilisés par les agents dans le cadre de leurs missions professionnelles,**



- dit que ce dispositif a pour finalités principales de :
 - renforcer la sécurité des agents et des véhicules, notamment en intervention en journée et de nuit lors des astreintes,
 - faciliter l'organisation des interventions des agents,
 - d'optimiser les déplacements,
 - d'améliorer la gestion du parc automobile,
- précise que les données collectées seront strictement limitées aux informations nécessaires à ces finalités. Elles seront conservées pour une durée conforme à la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL,
- dit que les agents concernés seront informés préalablement de l'existence du dispositif, de ses modalités de fonctionnement ainsi que de leurs droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition, conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles,
- dit que le responsable du traitement veillera au respect des obligations issues du RGPD et de la loi Informatique et Libertés, notamment en matière de sécurité et de confidentialité des données,
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 58

Voix contre : 5

Abstention : 0





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2026

2026-05-24

**Désignation des représentants de la CC2VV au sein de l'instance de concertation
PAC25/PAC (Pour une action concertée) (contractualisation 2022-2028)**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 55

Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 8)

Votants : 63

Le 26 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Mairie de Pays-de-Clerval, située place de l'Hôtel de Ville, à PAYS-DE-CLERVAL (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 mai 2026.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armon) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Rodney HEDIN (Abbenans).

Absents : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pierre FILET (Montagney-Servigny) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans).



Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Marie-Sophie POFILET ; Sylvain BOBY (Bournois), pouvoir à Marion BLANC ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Claude BOURIOT ; Martine COLLERY (Rougemont), pouvoir à Séverine DUCROUX ; Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Alix MILLET (Rougemont), pouvoir à Pierre RUPP ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Jennifer FIGENT-CHENEY.

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-05-24

Désignation des représentants de la CC2VV au sein de l'instance de concertation PAC25/PAC (Pour une action concertée) (contractualisation 2022-2028)

Pour rappel, un comité de pilotage et de concertation composé d'élus a été mis en place pour définir les orientations du projet de territoire, proposer une programmation pour le soutien aux dynamiques territoriales et arbitrer si besoin entre les deux volets.

Le Président de la CC2VV est membre de droit de cette instance de concertation, de même que la Présidente du Département et des conseillers départementaux concernés par le territoire de contractualisation.

En outre, le territoire de la CC2VV dispose de 9 représentants au sein de cette instance de concertation (un représentant de l'EPCI et 8 Maires répartis équitablement entre bourgs-centres et petites communes et représentants ensemble la totalité du territoire de la CC2VV).

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de désigner les nouveaux représentants de la CC2VV au sein de cette instance.

Ainsi, la liste des 9 membres de l'instance de concertation du Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental, en plus des membres de droit, est la suivante :

- Madame Virginie MAURIVARD (en tant que représentante de l'EPCI)
- Alain ROTH (Maire de L'ISLE-SUR-LE-DOUBS)
- Clovis ROUSSEL (Maire de PAYS-DE-CLERVAL)
- Alix MILLET (Maire de ROUGEMONT)
- Michaël HUGONIOT (Maire d'ARCEY)
- Sandrine POETE (Maire de SAINT-GEORGES-ARMONT)
- Sylvain BOBY (Maire de BOURNOIS)
- Marie-Pierre VERNAY (Maire de POMPIERRE-SUR-DOUBS)
- Emmanuelle LAVILLE (Maire d'UZELLE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- valide la composition de l'instance de concertation PAC25/PAC (Pour une action concertée) (contractualisation 2022-2028),



- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 63

Voix contre : 0

Abstention : 0





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2026

2026-05-25

Règlement de la facture du gîte des voyageurs à Rougemont

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 55

Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 8)

Votants : 63

Le 26 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Mairie de Pays-de-Clerval, située place de l'Hôtel de Ville, à PAYS-DE-CLERVAL (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 mai 2026.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelynne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONNOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Rodney HEDIN (Abbenans).

Absents : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pierre FILET (Montagney-Servigny) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans).



Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Marie-Sophie POFILET ; Sylvain BOBY (Bournois), pouvoir à Marion BLANC ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Claude BOURIOT ; Martine COLLERY (Rougemont), pouvoir à Séverine DUCROUX ; Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Alix MILLET (Rougemont), pouvoir à Pierre RUPP ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Jennifer FIGENT-CHENEY.

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-05-25

Règlement de la facture du gîte des voyageurs à Rougemont

Fin 2024, la commune de Rougemont a vendu un bâtiment lui appartenant, dans lequel se trouvait un studio, mis à disposition de la CC2VV et destiné pour accueillir les étudiants en médecine ou les gardes des médecins. Dès lors, l'hébergement des étudiants n'était plus possible dans ce bâtiment. Lors d'une réunion tenue à la maison de santé de Rougemont, les médecins ont fait part de leurs difficultés à faire venir des professions de santé et de la problématique de l'accueil des étudiants en médecine. Les élus présents se sont engagés à trouver une solution d'hébergement temporaire pour les étudiants en médecine étant donné que les stages étaient ponctuels et brefs, et ce en attendant de créer un espace studio d'hébergement au sein même de la maison de santé de Rougemont.

La CC2VV a été sollicitée en novembre 2024 par la coordinatrice de la maison de santé de Rougemont, à propos de l'hébergement d'un étudiant en médecine accueilli par le Dr Berthet Coquard du 13 au 24 Janvier 2025.

Validation a été donnée pour la prise en charge de l'hébergement de cet étudiant, qui constitue une dépense exceptionnelle et de nature à compenser la situation créée par la vente par la commune, de l'immeuble qui abritait un logement mis à disposition de la CC2VV pour accueillir les étudiants en médecine.

Cette situation était exceptionnelle et ne se représentera plus puisqu'un studio, désormais opérationnel, a été aménagé à cet effet au sein de la Maison de Santé de Rougemont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- autorise le règlement de la facture n° 2025-01-1 en date du 24/01/2025 d'un montant de 626,78 € TTC, à caractère exceptionnel, au gîte des voyageurs de Rougemont,

- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 63

Voix contre : 0

Abstention : 0





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2026

2026-05-26

Refacturation des charges d'électricité à STREIT GROUPE pour le local informatique occupé au sein de la CC2VV - du 21/09/2025 au 21/03/2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 55

Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 8)

Votants : 63

Le 26 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Mairie de Pays-de-Clerval, située place de l'Hôtel de Ville, à PAYS-DE-CLERVAL (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 mai 2026.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelynne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Rodney HEDIN (Abbenans).

Absents : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pierre FILET (Montagney-Servigny) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans).



Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Marie-Sophie POFILET ; Sylvain BOBY (Bournois), pouvoir à Marion BLANC ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Claude BOURIOT ; Martine COLLERY (Rougemont), pouvoir à Séverine DUCROUX ; Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Alix MILLET (Rougemont), pouvoir à Pierre RUPP ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Jennifer FIGENT-CHENEY.

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-05-26

Refacturation des charges d'électricité à STREIT GROUPE pour le local informatique occupé au sein de la CC2VV - du 21/09/2025 au 21/03/2026

Le Président propose à l'Assemblée de refacturer à STREIT GROUPE les charges d'électricité correspondant à la consommation d'électricité du local informatique encore occupé par la société au sein de la CC2VV, pour un montant total de 5 419,53 € TTC sur la période du 21/09/2025 au 21/03/2026.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à refacturer à STREIT GROUPE les charges d'électricité correspondant à la consommation d'électricité du local informatique encore occupé par la société au sein de la CC2VV, pour un montant total de 5 419,53 € TTC sur la période du 21/09/2025 au 21/03/2026,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 63
Voix contre : 0
Abstention : 0





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2026

2026-05-27

Cession d'un véhicule de la collectivité

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 55

Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 8)

Votants : 63

Le 26 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Mairie de Pays-de-Clerval, située place de l'Hôtel de Ville, à PAYS-DE-CLERVAL (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 mai 2026.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelynne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONNOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armon) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Rodney HEDIN (Abbenans).

Absents : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans).



Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Marie-Sophie POFILET ; Sylvain BOBY (Bournois), pouvoir à Marion BLANC ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Claude BOURIOT ; Martine COLLERY (Rougemont), pouvoir à Séverine DUCROUX ; Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Alix MILLET (Rougemont), pouvoir à Pierre RUPP ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Jennifer FIGENT-CHENEY.

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-05-27

Cession d'un véhicule de la collectivité

Jacky BOUVARD, Vice-Président en charge du dossier, indique à l'assemblée que le véhicule de service Citroën C3 immatriculé CL-684-PJ, mis en circulation le 8 octobre 2012, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 198 000 kms, peut être vendu du fait de l'acquisition, il y a quelques mois, d'une Peugeot e208 pour le remplacer.

Il est envisagé de proposer ce véhicule à la vente, en priorité au personnel de la CC2VV.

Vu les articles L. 2211-1 et L. 2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le véhicule automobile d'usage courant constitue un bien mobilier privé de la collectivité propriétaire,

Considérant que le Conseil Communautaire est compétent pour décider de la vente d'un véhicule appartenant à la collectivité, qu'il autorise par délibération,

Considérant que la collectivité ne peut pas vendre son bien à un prix inférieur à celui du marché,

Considérant que la cession d'un véhicule à un agent paraît plausible dès lors que tous les agents disposent de la même information et des mêmes conditions relatives à leur acquisition et que le prix d'achat des véhicules correspond au prix du marché,

Considérant que le véhicule a fait l'objet d'une proposition de reprise de la part de la Succursale Nedey Voujeaucourt de 1 500 € en l'état,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- autorise le Président ou son représentant à proposer à la vente le véhicule automobile Citroën C3 immatriculé CL-684-PJ, mis en circulation le 8 octobre 2012, en priorité au personnel de la collectivité, pour la



somme de 1 500 € minimum (non garanti et vendu en l'état, les éventuels frais étant à la charge de l'acquéreur),

- indique que la recette correspondante, soit la somme de 1 500 € minimum (mille cinq cents euros) sera constatée au budget du présent exercice,

- précise que la vente est autorisée et qu'elle ne pourra être réalisée que contre remise, par le repreneur, du règlement prévu,

- indique que le véhicule sera sorti de l'actif de la collectivité après régularisation comptable dès la vente,

- autorise le Président ou son représentant à rédiger l'acte de vente et à signer tout document découlant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 63

Voix contre : 0

Abstention : 0





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 mai 2026

2026-05-28

Versement d'une subvention au CIDFF d'un montant de 2000 € pour l'année 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 55

Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 8)

Votants : 63

Le 26 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Mairie de Pays-de-Clerval, située place de l'Hôtel de Ville, à PAYS-DE-CLERVAL (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 mai 2026.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelynne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONNOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armon) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Rodney HEDIN (Abbenans).

Absents : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans).



Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Marie-Sophie POFILET ; Sylvain BOBY (Bournois), pouvoir à Marion BLANC ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Claude BOURIOT ; Martine COLLERY (Rougemont), pouvoir à Séverine DUCROUX ; Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Alix MILLET (Rougemont), pouvoir à Pierre RUPP ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Jennifer FIGENT-CHENEY.

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-05-28

Versement d'une subvention au CIDFF pour l'année 2026

Clovis ROUSSEL, Vice-Président en charge du dossier, expose le contexte à l'assemblée.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Doubs (CIDFF du Doubs) est une association loi 1901, qui exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de :

- Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Lutter contre les violences faites aux femmes.

Une permanence juridique d'accès aux droits est assurée par une juriste chaque mois au sein de l'Espace France Services de l'Isle-sur-le-Doubs.

Le CIDFF sollicite le versement d'une subvention d'un montant de 2000 €.

Ce versement fera l'objet d'une convention dont le but sera d'encadrer le dispositif.

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

- **Autorise le versement d'une subvention de 2 000 € au CIDFF au titre de l'exercice 2026,**
- **Précise que la dépense est inscrite au budget primitif 2026,**
- **Autorise le Président à signer la convention entre la CC2VV et le CIDFF (en annexe de la présente délibération).**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 63

Voix contre : 0

Abstention : 0





Convention d'attribution d'une subvention à une association au titre de l'année 2026

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, représentée par M. BEAUDREY Bruno, son Président, dûment habilité par délibération n° 2026 05 28 en date du 26 mai 2026, agissant ès qualités au nom et pour le compte de ladite Communauté de Communes, et désigné ci-après sous le nom de « l'administration »,

D'UNE PART,

ET

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Doubs (CIDFF du Doubs), représenté par Madame PEIFFER Anne, Présidente, agissant ès qualités au nom et pour le compte de ladite association, et désignée ci-après sous le nom de « l'association »,

D'AUTRE PART,

LESQUELS ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à assurer les 12 permanences juridiques d'accès aux droits prévues au sein de l'Espace France Services de l'Isle-sur-le-Doubs.

L'Administration contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la délibération n° 2026 05 28 du Conseil Communautaire en date du 26 mai 2026. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'année 2026.

ARTICLE 3 - MONTANT DE LA SUBVENTION

L'Administration contribue financièrement pour un montant maximal de 2000 Euros.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour l'année 2026, l'administration verse un montant de 2000 euros, en cours d'exercice.



.....

BIC | | | | | | | | | | | |

L'évaluation contradictoire porte notamment sur la réalisation du projet d'intérêt économique général et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général. L'Association s'engage à fournir un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet pour l'année 2026, dans les 3 mois suivant la fin du projet.

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'Administration et l'Association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

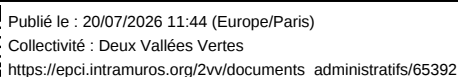
En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de BESANCON.

Cette convention est établie en deux exemplaires : l'original sera conservé par l'administration, l'autre exemplaire sera adressé à l'association.

Fait à Pays de Clerval, le

Pour la CC des 2 Vallées Vertes
Le Président Bruno BEAUDREY



Résumé de l'acte

025-200068294-20260526-26D_05_03-BF

Numéro de l'acte : 26D_05_03

Date de décision : mardi 26 mai 2026

Nature de l'acte : BF

Objet : BUDGET PRINCIPAL (650) : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI

AR reçu le : 10/06/2026

Numéro AR : 025-200068294-20260526-26D_05_03-BF

Document principal : 70_DE-2026 05 03 - Vote CFU BUDGET PRINCIPAL 2025.pdf

Pièces jointes :

99_BU-2026 05 03 annexe CFU budget principal.pdf
71_AN-2026 05 03 annexe NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE.pdf
99_BU-CFU_20006829400152_2025_D_VDEF (1).xml

Historique :

10/06/26 06:45	En cours de création	
10/06/26 06:49	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:45	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:45	En cours de transmission	
10/06/26 07:46	Transmis en Préfecture	
10/06/26 07:50	Accusé de réception reçu	
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:20	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:20	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:20	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:21	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:21	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:21	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



Résumé de l'acte

025-200068294-20260526-26D_05_04-BF

Numéro de l'acte : 26D_05_04

Date de décision : mardi 26 mai 2026

Nature de l'acte : BF

Objet : BUDGET ANNEXE DECHETS (655) : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI

AR reçu le : 10/06/2026

Numéro AR : 025-200068294-20260526-26D_05_04-BF

Document principal : 70_DE-2026 05 04 - Vote CFU BUDGET ANNEXE DÉCHETS.pdf

Pièces jointes :

99_BU-2026 05 04 annexe CFU budget déchets.pdf

99_BU-CFU_20006829400087_2025_D_VDEF.xml

Historique :

10/06/26 06:49	En cours de création	
10/06/26 06:52	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:45	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:45	En cours de transmission	
10/06/26 07:46	Transmis en Préfecture	
10/06/26 07:50	Accusé de réception reçu	
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:44	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:44	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



10/06/26 13:44

Accusé de réception reçu Elodie BOUDIN
FRANCHINI

10/06/26 13:44

Accusé de réception reçu Elodie BOUDIN
FRANCHINI



Résumé de l'acte

025-200068294-20260526-26D_05_05-BF

Numéro de l'acte : 26D_05_05

Date de décision : mardi 26 mai 2026

Nature de l'acte : BF

Objet : BUDGET ANNEXE ZAE (660) : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI

AR reçu le : 10/06/2026

Numéro AR : 025-200068294-20260526-26D_05_05-BF

Document principal : 70_DE-2026 05 05 - Vote CFU BUDGET ANNEXE ZAE.pdf

Pièces jointes :

99_BU-2026 05 05 annexe CFU budget zone.pdf
99_BU-CFU_20006829400046_2025_D_VDEF.xml

Historique :

10/06/26 06:52	En cours de création	
10/06/26 06:56	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:45	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:45	En cours de transmission	
10/06/26 07:46	Transmis en Préfecture	
10/06/26 07:50	Accusé de réception reçu	
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:01	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



10/06/26 13:44	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:44	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:44	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:44	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:44	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:44	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



Résumé de l'acte

025-200068294-20260526-26D_05_06-BF

Numéro de l'acte : 26D_05_06

Date de décision : mardi 26 mai 2026

Nature de l'acte : BF

Objet : BUDGET ANNEXE REGIE EAU (651) :
Approbation du Compte Financier Unique 2025

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI

AR reçu le : 10/06/2026

Numéro AR : 025-200068294-20260526-26D_05_06-BF

Document principal : 70_DE-2026 05 06 - Vote CFU BUDGET ANNEXE EAU.pdf

Pièces jointes :

99_BU-CFU_20006829400129_2025_D_VDEF.xml

99_BU-2026 05 06 annexe CFU 2025 EAU.pdf

Historique :

10/06/26 06:56	En cours de création	
10/06/26 06:59	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:44	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:46	En cours de transmission	
10/06/26 07:46	Transmis en Préfecture	
10/06/26 07:50	Accusé de réception reçu	
10/06/26 12:45	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:20	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:20	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:20	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:20	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:20	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



10/06/26 13:20

Accusé de réception reçu Elodie BOUDIN
FRANCHINI



Publié le : 20/07/2026 11:44 (Europe/Paris)

Collectivité : Deux Vallées Vertes

https://epci.intramuros.org/2vv/documents_administratifs/65392

Résumé de l'acte

025-200068294-20260526-26D_05_07-BF

Numéro de l'acte : 26D_05_07

Date de décision : mardi 26 mai 2026

Nature de l'acte : BF

Objet : BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT (652) : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI

AR reçu le : 10/06/2026

Numéro AR : 025-200068294-20260526-26D_05_07-BF

Document principal : 70_DE-2026 05 07 - Vote CFU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.pdf

Pièces jointes :

99_BU-2026 05 07 annexe CFU 2025 ASS.pdf
99_BU-CFU_20006829400137_2025_D_VDEF.xml

Historique :

10/06/26 06:59	En cours de création	
10/06/26 07:02	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:44	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:46	En cours de transmission	
10/06/26 07:46	Transmis en Préfecture	
10/06/26 07:50	Accusé de réception reçu	
10/06/26 12:58	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 12:58	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 12:59	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 12:59	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:20	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:20	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



10/06/26 13:21	Accusé de réception reçu Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:21	Accusé de réception reçu Elodie BOUDIN FRANCHINI



Résumé de l'acte

025-200068294-20260526-26D_05_09-BF

Numéro de l'acte : 26D_05_09

Date de décision : mardi 26 mai 2026

Nature de l'acte : BF

Objet : DM 1 - Reprise des résultats définitifs - BUDGET PRINCIPAL

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI

AR reçu le : 10/06/2026

Numéro AR : 025-200068294-20260526-26D_05_09-BF

Document principal : 70_DE-2026 05 09 - DM 1 - Reprise des résultats définitifs - BUDGET PRINCIPAL.pdf

Pièces jointes :

99_BU-DOCBUDG-20006829400152-025025-DM1-2026-02062026000000.xml

Historique :

10/06/26 07:05	En cours de création	
10/06/26 07:12	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:44	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:46	En cours de transmission	
10/06/26 07:47	Transmis en Préfecture	
10/06/26 07:50	Accusé de réception reçu	
10/06/26 13:02	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:02	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:50	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:50	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



Résumé de l'acte

025-200068294-20260526-26D_05_13-BF

Numéro de l'acte : 26D_05_13

Date de décision : mardi 26 mai 2026

Nature de l'acte : BF

Objet : DM 1 - Reprise des résultats définitifs - BUDGET EAU

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI

AR reçu le : 10/06/2026

Numéro AR : 025-200068294-20260526-26D_05_13-BF

Document principal : 70_DE-2026 05 13 - DM 1 - Reprise des résultats définitifs - BUDGET EAU.pdf

Pièces jointes :

99_BU-DOCBUDG-20006829400129-025025-DM1-2026-02062026000000.xml

Historique :

10/06/26 07:16	En cours de création	
10/06/26 07:23	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:43	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:44	En cours de transmission	
10/06/26 07:45	Transmis en Préfecture	
10/06/26 07:48	Accusé de réception reçu	
10/06/26 13:02	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:02	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:50	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:50	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



Résumé de l'acte

025-200068294-20260526-26D_05_15-BF

Numéro de l'acte : 26D_05_15

Date de décision : mardi 26 mai 2026

Nature de l'acte : BF

Objet : DM 1 - Reprise des résultats définitifs - BUDGET ASSAINISSEMENT

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI

AR reçu le : 10/06/2026

Numéro AR : 025-200068294-20260526-26D_05_15-BF

Document principal : 70_DE-2026 05 15 - DM 1 - Reprise des résultats définitifs - BUDGET ASSAINISSEMENT.pdf

Pièces jointes :

99_BU-DOCBUDG-20006829400137-025025-DM1-2026-02062026000000.xml

Historique :

10/06/26 07:30	En cours de création	
10/06/26 07:31	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:43	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 07:44	En cours de transmission	
10/06/26 07:45	Transmis en Préfecture	
10/06/26 07:48	Accusé de réception reçu	
10/06/26 13:02	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:02	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:02	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:50	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:50	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
10/06/26 13:50	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI

